

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr. Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois</p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'État ADMINISTRATION : à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation</p>	<p>INSERTIONS : Annonces : 3 francs la ligne Pour les autres insertions, on traite de gré à gré S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</p>
--	---	---

SOMMAIRE.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

CONGRÈS :

Assemblée Générale de l'Alliance Internationale de Tourisme.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Relevé hebdomadaire des prix de la viande et de la charcuterie.

Prix du lait.

Lycée de Garçons et Etablissement Secondaire de Jeunes Filles.

INFORMATIONS

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

VARIÉTÉS

Les Bains, par Marcel France.

PARTIE NON OFFICIELLE

CONGRÈS

L'Alliance Internationale de Tourisme tient en ce moment dans la Principauté son Assemblée Générale, dont le compte-rendu sera publié dans le prochain numéro du *Journal de Monaco*.

Voici la liste des Missions participant à ces assises :

- ALBANIE. — « Touring-Club et Automobile-Club » : S. A. le Prince A. de Ligne.
- ALGERIE. — « Office Algérien d'Action Economique et touristique » : M. Garcin, directeur.
- ALLEMAGNE. — « Der Deutsche Automobil-Club » : le baron von Egloffstein, président et vice-président de l'A.I.T. ; M. Rudolf Diesel.
- « Deutscher Radfahrer-Verband » : est représenté par le D. D. A. C.
- « Reichsausschuss Für Fremdena Verkehr », Berlin : M. le docteur Kuke.
- AUTRICHE. — « Osterreichischer Touring-Club » : M. Guido Maculan von Suchodol, commissaire d'Etat et vice-président de l'A. I. T. ; M^{me} C. Maculan von Suchodol.
- BELGIQUE. — « Touring-Club de Belgique » : M. Paul Duchaine, président du T. C. B. et secrétaire-général de l'A. I. T. ; M. Joseph Dubois, vice-président du T.C.B. et trésorier général de l'A. I. T. ; M^{me} Cloet, secrétaire.
- « Ligue Vélocipédique Belge » : M. Egide Schoeters, président touriste.
- « Office Belgo-Luxembourgeois de Tourisme » : M. Paul Duchaine, président du T. C. B.
- CHILI. — « Automobil-Club du Chili » : M. Paul Duchaine, président du T. C. B.
- CONGO BELGE. — « Touring-Club du Congo Belge » : M. Paul Duchaine, président du T. C. B. ; M. A. Moeller, vice-gouverneur général honoraire du Congo Belge ; M^{me} A. Moeller ; S.A. le Prince de Ligne.
- DANEMARK. — « Forenede Danske Motorejere » : le docteur Scheel, président du F. D. M. ; le colonel S. Kyhl, directeur du F. D. M.
- ETATS-UNIS D'AMERIQUE. — « American Automobile Touring Alliance » : M. S.-J. Borton Weeks, vice-président de l'A.A.T.A. ; M. E. Weinacht, directeur de l'A.A.T.A., de New-York.
- FRANCE. — « Touring-Club de France » : M. Iwan Imbert, vice-président de l'A.I.T. ; général Bath, directeur au T.C.F.
- GRANDE-BRETAGNE. — « Automobile-Association » : Sir Stenson Cooke, secrétaire général de l'A.A. et vice-président de l'A.I.T. ; M. A.-D. Allen, directeur touristique de l'A.A. ; M. de Meuse, directeur de l'A.A. à Paris ; M^{me} de Meuse.

- « Cyclists Touring-Club » : M. R.-D. Maddock ; Mrs E. Parker.
- « Cruising Association » : Major F.-C. Hoare.
- « Automobile Association of Ceylon » : M. G.-C. Slater ; Mrs Slater.
- « Automobile Association Nouvelle Zélande » : M. H.-A. Hockney.
- « Western India Automobile Association », « Egyptian Touring Association », « Automobile Association of Malaya », « Burma Motor Association », « Automobile Association of South Africa », « Automobile Association of Rhodesia », Iraq Automobile Association, tous représentés par l'A.A.
- HONGRIE. — « Magyar Touring-Club » : M. Jules de Vermes, président du M.T.C. ; M^{me} J. de Vermes ; M. Kirchnopf, secrétaire général.
- IRAN. — « Touring-Club de l'Iran » : le docteur Ali Ghohi Ardalan, secrétaire de la Légation Impériale de l'Iran à Paris.
- ITALIE. — « Touring-Club Italiano » : le député Italo Bonardi, vice-président de l'A.I.T. ; M^{me} Bonardi, née princesse Torlonia ; le docteur Gian-Paolo Mezzanotte ; le docteur Moldenhauer, conseiller du T.C.I.
- « Ente Nazionale per le Industrie Turistiche (E.N. I.T.) » : le comm. Mario Mengoni, chef de division, attaché à la direction générale de l'E.N.I.T.
- JAPON. — « Direction Générale du Tourisme » : M. Akira Yamaguchi, représentant de ce club à Paris.
- LUXEMBOURG. — « Touring-Club Luxembourgeois » : M. André Wolff, administrateur du T.C.L. ; M^{me} André Wolf ; M. Pierre Grégoire, délégué-journaliste du T.C.L. ; M^{me} Wirion, déléguée du T.C.L.
- « Syndicat Officiel d'Initiative de Tourisme du Luxembourg » : M. André Wolff, administrateur du T.C.L.
- MEXIQUE. — « Asociación Mexicana Automovilística » : le docteur Salvador Guzman, consul du Mexique à La Haye ; M. S.-J. Borton Weeks, vice-président de l'American Automobile Touring Alliance.
- MONACO. — « Office National du Tourisme » : M. Maurice Audra, directeur.
- NORVEGE. — « Norges Automobil Forbund » : le commandant O. Mejlænder, directeur du N.A.F.
- PAYS-BAS. — « Kon. Ned. Toeristenbond A.N.W.B. » : M. W.-A.-M. Westerouen Van Meeteren, directeur touriste de l'A.N.W.B. ; M. H.-J. Van Balen, directeur administratif de l'A.N.W.B.
- « Office National du Tourisme aux Pays-Bas » : M. Van Deventer, directeur.
- POLOGNE. — « Polski Touring Klub » : M. Ferdinand Switalski, sous-secrétaire d'Etat, président du P.T.K. ; M. Stanislaw Reszczynski, vice-président ; M. Joseph Michalikowski, secrétaire-général.
- « Office du Tourisme Polonais » : M. Sakowski, consul de Pologne à Marseille ; M^{me} Sakowska.
- ROUMANIE. — « Office du Tourisme de l'A.C.R.R. (section A.I.T.) » : M. Paul Duchaine, président du T.C.B.
- « Touring-Club Roumaniei » : M. Paul Duchaine, président du T.C.B.
- SOCIETE DES NATIONS. — M. Lukac, membre de la Section des Communications et du Transit.
- SUEDE. — « Motormännens Riksförbund » : capitaine C.-E. Wilcke, secrétaire général ; M^{me} C.-E. Wilcke ; M. E. Lagrelus.
- SUISSE. — « Touring-Club Suisse » : le docteur Henri Henneberg, président de l'Alliance Internationale de Tourisme et président du Touring-Club Suisse ; M^{me} Inès Henneberg ; le docteur A. Patry, vice-président du T.C.S. ; l'avocat Adrien Lachenal, administrateur du T.C.S. ; M^{me} A. Lachenal ; M. Lachenal.
- « Office National Suisse du Tourisme » : M. Bittel, directeur.
- TSCHECOSLOVAQUIE. — « Klub des Touristes Tchecoslovaques » : M. J. Hrase, directeur.
- YOUgoslavIE. — « Jugoslovenski Touring-Club » : le docteur Zizek, vice-président du J.T.K. ; le docteur Lasie, secrétaire général du J.T.K.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Relevé Hebdomadaire des Prix de la Viande et de la Charcuterie

1^{re} Qualité

	PRIX AU KILOGR.
BOEUF	
Bas Morceaux (pour pot-au-feu)	
Collet, poitrine, plate-côte, bavette, gîte-gîte	3 à 8
(pour bourguignon et mode)	
Dessus de côtes, macreuse, premier taon, veine grasse	6 à 12
(pour rôtis et grillades)	
Bavette, basses-côtes, paleron	11 à 13
Morceaux de Choix (grillades et rôtis)	
Entrecôtes, tranche à bifteck	14 à 17,50
Faux-filets, rumsteck	17 à 20
Filet	20 à 25
VEAU	
Bas Morceaux (pour ragoût)	
Collet, hautes-côtes, jarret, tendron, poitrine	6 à 12
Morceaux de Choix (grillades et rôtis)	
Côtes 1 ^{re} et 2 ^{me} , filet, quasi, noix, escalopes	12 à 20
MOUFON	
Bas Morceaux (pour ragoût)	
Collet, hautes-côtes, poitrine, épaule, côtes découvertes	3 à 12
Morceaux de Choix (grillades et rôtis)	
Côtes 1 ^{re} et 2 ^{me} , gigot, carré, selle, filet	14 à 20
CHEVAL	
Bas Morceaux (ragoût et daube)	
Poitrine, plate-côte, gîte-gîte, viande hachée	3 à 6
Morceaux de Choix (grillades et rôtis)	
Faux-filet, rumsteck, tranche, entre-côte	9 à 11
Filet	15
PORC (viande fraîche)	
Bas Morceaux	
Plate-côte, pieds, tête, couenne, pointe d'échine	4 à 6
Morceaux de Choix (grillades ou rôtis)	
Filet, carré de côtes, échine	11 à 14
Saucisse fraîche du jour	10 à 13
SALAISONS	
Poitrine et lard salés	5 à 8
Jambonneaux et plates-côtes salés	4 à 6
CHARCUTERIE CUITE	
Jambons, saucissons	20 à 24
Pâtés divers, cervelas, fromage tête ..	12 à 16
Boudin choix	6 à 7
Andouillettes	12 à 16

Prix du lait, sans changement : En boutique : 1 fr. 60 le litre ; à domicile : 1 fr. 80 le litre.

LYCÉE DE MONACO

RENTÉE DES CLASSES

La rentrée aura lieu le *vendredi 2 octobre* à 8 heures pour les garçons et à 9 heures 45 pour les jeunes filles et les élèves de la classe enfantine (filles et garçons).

Le Directeur du Lycée se tient à la disposition des familles tous les jours, à partir du *jeudi 24 septembre*, le dimanche excepté, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures, pour l'inscription des élèves nouveaux et tous renseignements désirés.

Le Lycée de Monaco donne l'Enseignement secondaire classique (avec latin) ou moderne (sans latin) des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en couronnent les études.

Au-dessous de la classe de 6^{me}, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, le Lycée de Monaco possède une division élémentaire directement préparatoire à cet enseignement.

Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans.

Elle comprend une classe enfantine (5 ans-6 ans), une classe de 10^{me}, de 9^{me}, de 8^{me} et une classe de 7^{me}. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6^{me} (avec latin) ou 6^{me} (sans latin) vers 10 ou 11 ans.

Un élève peut être admis en 6^{me} après 12 ou même 13 ans. Il importe cependant que les entrées dans cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée, agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

Taux des rétributions par an et par trimestre
(Payables par trimestre et d'avance)

Classes	Externat simple		Externat surveillé	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques, 1 ^{re} et 2 ^e	571fr 50	190fr 50	850fr 50	283fr 50
3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e	441	147	720	240
Division élémentaire : 7 ^e et 8 ^e	283 50	94 50	463 50	154 50
Division préparatoire : 9 ^e	243	81	423	141
10 ^e et 11 ^e	234	78	414	138

ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES
ANNEXÉ AU LYCÉE.

Le plan d'études de cet établissement conduit au Baccalauréat. Il comporte en outre des enseignements d'éducation féminine et ménagère.

Une division élémentaire conduit, par étapes successives, à la 1^{re} année d'Enseignement secondaire.

Dans une classe enfantine commune aux deux établissements, les fillettes sont reçues dès l'âge de 5 ans jusqu'à concurrence des places disponibles.

Au-dessus s'échelonnent plusieurs classes élémentaires spéciales de fillettes : dans la première sont reçues les fillettes âgées de 7 ans environ sachant lire, écrire et compter; dans la plus élevée, les fillettes d'au moins 9 ans qui sont en possession des connaissances de la première année du Cours moyen des Ecoles primaires.

Pour être admises en première année secondaire, les débutantes doivent être âgées de 11 ans au

moins le 1^{er} octobre et posséder l'instruction que suppose le Certificat d'études primaires.

Taux des rétributions par an et par trimestre
(Payables par trimestre et d'avance)

Classes	Externat simple		Externat surveillé	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques, 5 ^e et 4 ^e année.....	571fr 50	190fr 50	850fr 50	283fr 50
3 ^e , 2 ^e et 1 ^{re} année.....	441	147	675	225
Division élémentaire : 2 ^e année préparatoire.....	279	93	459	153
Division préparatoire : 1 ^{re} année préparatoire.....	261	87	427 50	142 50
10 ^e et 11 ^e	234	78	414	138

Dans les deux Etablissements, l'Instruction religieuse est donnée aux enfants des parents qui en font la demande.

Une cérémonie solennelle de Première Communion et de Confirmation a lieu, chaque année, dans la Chapelle du Lycée.

INFORMATIONS

Dans son audience du 10 septembre 1936, le Tribunal Correctionnel a prononcé le jugement ci-après :

P. M.-H., se disant architecte, né le 5 mars 1895 à Lille (Nord), demeurant à Nice. — Tentative de vol : un mois de prison.

VARIÉTÉS

LES BAINS

L'usage du bain a subi, en France, comme d'ailleurs chez tous les peuples, des variations qui, naturellement, coïncident avec le plus ou moins de soins que chaque époque a apportés à la propreté intime, c'est-à-dire à ce qu'on appelle aujourd'hui l'hygiène du corps, de plus en plus en faveur dans toutes les classes de la société, même dans la classe populaire des villes, grâce à la multiplication des piscines municipales, tandis qu'à la campagne, le paysan, bien qu'il ait en quelque sorte l'eau sous la main, dans les rivières et dans les étangs, a peu de goût pour le bain.

Dans un de ces aphorismes brillants, mais parfois risqués qu'il recherchait pour caractériser dans ses mœurs une période d'histoire, Michelet a dit : « Le Moyen Age, mille ans sans bains ! » Evidemment, le mot fait image, mais il n'est de vérité positivement historique. Les Croisés avaient rapporté d'Orient le goût des bains et il s'ouvrit, surtout à Paris, de nombreuses étuves, comme le souvenir s'en est conservé par le nom de certaines rues. Les bains de vin sans doute en souvenir du duc de Clarence se noyant dans un tonneau de malvoisie, devinrent même à la mode et certain étuveur recommandait son bain de malvoisie, justement, en disant que le même vin peut être employé au moins dix fois, si on a soin de le remettre, après chaque bain, dans le tonneau. Les registres de la Taille levée en 1292 sur le commerce parisien mentionnent vingt-six étuveurs répartis à peu près dans tous les quartiers. Le rendez-vous chez l'étuveur était une occasion de distraction, on y échangeait les nouvelles du jour, on y faisait de la musique, on

y jouait aux dés, on y buvait. Anathématisés au nom de la morale, les bains publics se virent peu à peu désertés, on se déshabituait du bain et l'on finit par ne plus se laver du tout, même chez soi.

Quant à ceux qui, surtout dans le peuple, avaient tentation, par les grandes chaleurs, de faire une pleine eau, ils se baignaient dans la Seine, se contentant, sur les points où le quai était le plus fréquenté, de se dérober aux regards au moyen de petits bateaux plats — des toues — qui supportaient une toile tendue sur trois perches. La Bruyère raconte que, de son temps, on s'amusa, en été, à regarder les évolutions des baigneurs, au pied de la longue levée qui resserre la Seine du côté où, grossie de la Marne, elle rentre dans Paris.

Mais le bain de propreté est de plus en plus en désuétude, à mesure que le luxe devient le plus brillant. Cette insouciance des soins intimes du corps s'accroît au 17^e et 18^e siècles. On connaît, minute par minute, l'emploi du temps de Louis XIV ; il en donnait fort peu à sa toilette, qui consistait principalement en ablutions à l'esprit de vin. « Il est moins bon disaient les hygiénistes de l'époque, de se laver avec de l'eau, car cela rend le visage plus susceptible du froid en hiver et du chaud en été. » Il subsistait cependant des maisons de baigneurs où l'on prenait des bains épilatoires ou mêlés de parfums et Tallemant des Réaux, chroniqueur indiscret, parle de piscines où les femmes « a qui il n'est point permis de se baigner en rivière », pouvaient se plonger dans l'eau froide en bonne et agréable compagnie. Marie-Antoinette prenait, dans son appartement privé de Versailles, un bain mêlé d'une décoction de serpolet, de feuilles de laurier, de thym sauvage et d'un peu de sel marin. L'abbé de Vermond, son ancien précepteur, raconte qu'elle recevait non seulement ses intimes, mais « même les ministres et les évêques », dans son cabinet de toilette, à l'heure de son bain. C'était le petit lever de la reine.

En 1761, Poithevain, en vertu de lettres patentes, ouvrit le premier établissement de bains en Seine, près du Pont Royal. Vers 1781, un sieur Turquin fit construire, sur le petit bras de la Seine près du Pont de la Tournelle, une sorte de bateau dans lequel il disposa plusieurs baignoires qu'un plancher maintenait un peu au-dessous du niveau de la rivière. Les parois de ces baignoires étaient percées de trous qui permettaient à l'eau d'y circuler et de s'y renouveler sans cesse. Ce furent les « bains chinois ». Par la suite, Turquin ouvrit un autre établissement où les baignoires disparurent et où il disposa des cabines pour se déshabiller. Il fut ainsi le créateur des modernes « écoles de natation » où les Parisiens vont tirer leur coupe, le bain en pleine Seine leur étant interdit.

Les bains frais, varient de 18 à 24 degrés. Ce sont ceux qui, pendant l'été, s'offrent à nous dans les rivières, les étangs et la mer. Ils donnent de la force et de l'activité aux organes, débarrassent de l'excédent de chaleur et excitent l'appétit. Les meilleurs sont ceux que l'on prend dans les rivières et dans les fleuves, parce que l'eau courante est plus légère plus aérée et plus saine.

L'eau de mer, à cause des substances nombreuses qu'elle renferme, produit une action spéciale que tous les tempéraments ne peuvent supporter. Cependant les bains de mer sont de plus en plus courus, si bien que les « petits trous pas chers » deviennent de plus en plus rares.

La plus grande distraction du bain de mer, c'est la plage où, comme chantait Xanrof

Les baigneurs barbotent,
Les dames jabotent.
Le long de la plage,
C'est un déballage
De gens mal bâtis...

Les notions d'hygiène plus répandues et aussi les prouesses des nageurs professionnels ont développé le goût des bains en rivière, et c'est tant mieux, car il n'est peut-être pas de sport plus bienfaisant, sans parler de son utilité, que la natation.

C'est peut-être le cas de citer les expériences très curieuses auxquelles s'est livré un professeur en Sorbonne pour déterminer l'effort développé par la nage de l'homme en regard de celui des divers poissons. En comparant les résultats obtenus avec le meilleur nageur en expérience dans sa meilleure nage, avec ceux fournis par le poisson qui a donné l'effort maximum, on constate que l'homme pesant quatre-vingts kilos est « calé » par un poids de sept kilos, c'est-à-dire qu'il ne peut plus avancer, tandis que le poisson pesant 419 grammes n'est calé que par 750 grammes, soit poids presque double du sien. Le rapport entre les puissances de nage de l'homme et du poisson est de un à 37. C'est peu pour la puissance humaine !

Marcel FRANCE.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

D'un jugement de défaut faute de conclure rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le neuf juillet mil neuf cent trente-six, enregistré ;

Entre la dame Jeanne - Joséphine - Marie GORGUES, demeurant à Beausoleil, chez la dame veuve Bosio, 48, rue des Ecoles,

« Admise au bénéfice de l'Assistance Judiciaire, « par décision du Bureau du 19 mai 1936 » ;

Et le sieur Antoine-Louis-Michel-Ange SAURO, demeurant à Monaco, 1, place des Carmes ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :
« Donne défaut contre le sieur Sauro, faute de « conclure »,

« Prononce de plano, le divorce entre les époux « Sauro-Gorgues, aux torts et griefs du mari à la « demande de sa femme, et la séparation de corps « contre le mari, d'après son statut personnel ».

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 15 septembre 1936.

P^r le Greffier en Chef : PERRIN-JANNES.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le 9 septembre 1936, enregistré, M. Pierre QUIRINO, barman, demeurant n° 14, rue Plati, à Monaco-Condaminé, a acquis de M. Joseph MURATORI, restaurateur, demeurant n° 2, rue de la Colle, à Monaco-Condaminé, le fonds de commerce de restaurant avec buvette, dénommé « Au Lion d'Or », exploité n° 2, rue de la Colle à Monaco-Condaminé.

Les créanciers de M. Muratori, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer

les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 17 septembre 1936.

(Signé :) Alex. EYMIN.

AGENCE MONASTEROLO
23, rue de Millo, Monaco - Tél. : 0.16-17

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 31 août 1936, enregistré le 11 septembre 1936, M. Barthélemy CATENA et M^{me} Louise FORNILI, son épouse, demeurant à Monaco, ont cédé à M^{me} Antoinette SAUBATJOU, veuve de M. Antoine DOMECH, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de comestibles, qu'ils exploitaient, 37, boulevard de l'Observatoire, à Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'Agence Monasterolo, à Monaco, dans les délais légaux.

Monaco, le 17 septembre 1936.

Cession de Droits Sociaux
(Première Insertion)

Suivant acte sous-seings privés en date à Monaco du 29 juillet 1936, enregistré, M. François SACCO, négociant à Monaco, y demeurant, 21, rue de la Turbie, a acquis de M^{me} Charlotte SACCO, épouse FAUTRIER, et de M^{me} Adrienne SACCO, épouse BLANCHY, les droits que ces dernières possédaient dans un fonds de commerce de courtier et représentant en fourrages, denrées alimentaires, exploité à Monaco, n° 21, rue de la Turbie.

Avis est donné à tous créanciers de faire opposition dans les délais légaux au fonds vendu.

Monaco, le 17 septembre 1936.

Etude de M^e Auguste SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Droits Sociaux
(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le trois septembre mil neuf cent trente-six, M. François VERAN, tapissier, demeurant à Monaco, 29, boulevard de l'Ouest, a cédé à M. Jean-Joseph VERAN, tapissier, demeurant à Monaco, même adresse, tous ses droits, soit moitié, lui appartenant à l'encontre de ce dernier, dans la société existant entre eux sous la raison et la signature sociale « Veran Frères », et ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de tapissier et marchand de meubles, sis à Monaco, 29, boulevard de l'Ouest.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 17 septembre 1936.

(Signé :) A. SETTIMO.

UNION FINANCIÈRE MONÉGASQUE
Société Anonyme Monégasque au Capital de 1.750.000 francs

Augmentation du Capital Social

AVIS AUX ACTIONNAIRES

I.

Il est rappelé aux Actionnaires :

a) Que l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 juin 1936, spécialement convoquée à cet effet, a :

autorisé une augmentation de 700.000 francs du capital social, qui serait ainsi porté de 1.750.000 à 2.450.000 francs, par l'émission de 1.400 actions nouvelles, privilégiées, de 500 francs chacune, payables : un quart à la souscription et le surplus suivant appels du Conseil d'Administration ;

et donné, au dit Conseil d'Administration, tous pouvoirs pour apprécier l'opportunité de cette augmentation ;

b) Que, conformément à l'article 10, 2^e alinéa des Statuts, un droit de préférence pour la souscription aux nouvelles actions, a été réservé aux Actionnaires, à concurrence de deux actions nouvelles pour cinq actions anciennes soit d'apport, soit de numéraire ;

et c) Qu'aux termes de la délibération précitée de la dite Assemblée Générale extraordinaire, ce droit de préférence devra être exercé dans le délai de trente jours à compter de la date du présent avis.

II.

Le Conseil d'Administration, dans sa délibération du 10 septembre 1936, ayant décidé la réalisation immédiate de cette augmentation de capital, avise les Actionnaires que les souscriptions sont reçues, d'aujourd'hui au 16 octobre 1936 inclus, au siège social, n° 17, avenue de Monte-Carlo, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), où, à l'appui de leur souscription, ils pourront déposer leurs titres.

Monaco, le 17 septembre 1936.

Le Conseil d'Administration.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

6 frs + 5 frs = 10 frs ?

vous ne le croyez pas en voici la preuve :

Deux périodiques indispensables à tout Propriétaire d'un petit Jardin ou d'un petit Elevage, comme à toute Maîtresse de Maison aimant son Intérieur, édités par la Librairie Hachette, vous offrent un abonnement de

Trois mois remboursable par des Primes de Prix.

En souscrivant isolément un abonnement d'essai de

Trois mois à

JARDINS & BASSE-COURS

le prix est de 5 francs.

De même, le prix de l'abonnement d'essai de

Trois mois à

MAISONS & INTÉRIEURS POUR TOUS

souscrit isolément est de 6 francs.

Or, découpez de suite LE " BON-PRIME " et ne payez que 10 francs.

Cette somme modique vous donne droit à recevoir au cours des Trois mois :

1° Six numéros de « Jardins et Basses-Cours », la Revue Pratique de Culture, Jardinage, Elevage, etc., paraissant au cours des Trois prochains mois ;

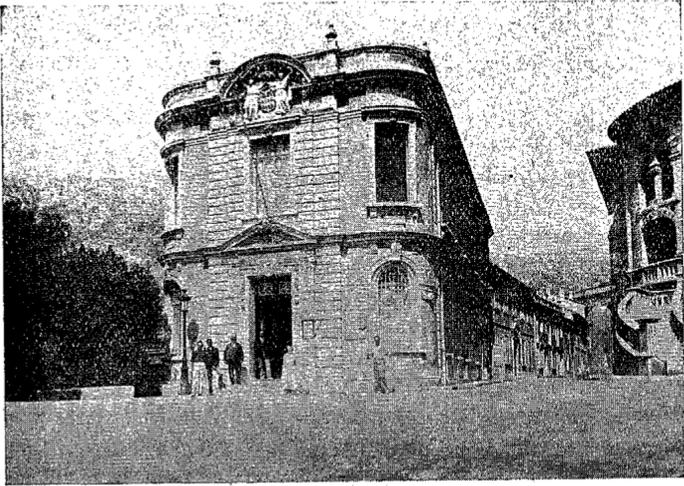
2° Trois numéros de « Maisons et Intérieurs pour Tous », la Revue Vivante de l'Habitation et du Foyer, paraissant au cours des Trois prochains mois ;

3° Un n° Extraordinaire Volume-Album de « Vie à la Campagne », du prix de 15 francs, à choisir comme Prime en précisant le sujet qui vous intéresse : La Maison. Le Jardin. Les Elevages.

Profitez de suite de cette Offre Intéressante

Ecrivez à M. Albert MAUMENE
Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6^e.

MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE



Musée d'Anthropologie préhistorique fondé en 1902 par S. A. S. le Prince Albert I^{er} pour la conservation des squelettes préhistoriques découverts dans les grottes de Grimaldi. Les grottes, au nombre de quatre, contenaient 40 lits de cendre ou foyers superposés. Elles ont livré des armes et outils, des restes de rhinocéros, éléphants, bisons, chats des cavernes, lions, etc... et des débris humains se rattachant à la race négroïde et au type de cro-magnon.

10 frs + 15 frs = 15 frs ?

**Comment ? Lisez l'Offre
que vous fait ci-dessous**

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue pratique avant tout par le Texte et par l'Image des Travaux, Produits, Plaisirs de la Campagne.

Pour vous permettre de la mieux apprécier, souscrivez pour 15 francs seulement un abonnement d'essai de Trois mois à l'Édition Mensuelle de

Vie à la Campagne

Vous recevrez les trois premiers numéros à paraître de cette Revue, valeur 15 francs. Grâce à ses conseils, vous tirez aussi de votre séjour à la Campagne par les Sports, les Jeux et les Distractions : Joies saines et repos de l'esprit.

SANS AUTRE DÉPENSE

vous recevrez, en outre, 2 numéros, valeur 10 francs, d'une Revue-Sœur universellement connue : Les Lectures pour Tous, pouvant être mis entre toutes les mains, chacun contenant un roman complet. Vous pouvez bénéficier de cette offre temporaire en vous abonnant pour un an, moyennant 50 francs. Vous recevrez, en outre, 10 numéros des « Lectures pour Tous ».

Profitez de suite de cette Offre Intéressante

Ecrivez à M. Albert MAUMENE
Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6^e.

SPORT PASSIONNANT : LA CHASSE EN 1936

S'il est un domaine sportif qui soit plus particulièrement celui de « Vie à la Campagne », de ses Collaborateurs, de ses Abonnés et de ses Lecteurs, c'est bien la Chasse. Chaque année, un numéro spécialisé, dont la forme et le plan varient, lui est consacré. Celui de cette année est particulièrement vivant, animé, alerte. Jugez-en par quelques titres : Les Chasses Continentales et Extra-continentales de Maxime Ducrocq. — Une suite de Battues un jour de cyclone. — Avec le Doyen des Chasseurs de France (qui est à son 78^e permis), etc.

Ces articles et nombre d'autres s'incorporent dans le plan du numéro du 1^{er} septembre qui traite la Chasse en 6 points : 1^o Le Chasseur ; 2^o Le Chien ; 3^o L'Arme ; 4^o Le Gibier ; 5^o La Demeure du Chasseur ; 6^o Les Anecdotes de Chasse ; en de précieux conseils et de passionnants reportages.

N'est-ce pas la plus complète et la plus logique des Éditions « à la Page » qu'un Chasseur puisse souhaiter ? En souscription jusqu'au 30 novembre 1936 : 5 francs. (Étranger, 7 fr. 50). A partir du 1^{er} décembre 1936 : 6 fr. (Étranger, 8 fr. 80).

Demandez-le aux Libraires, Marchands de Journaux, Bibliothécaires de Gares, ou écrivez à M. Albert MAUMENE, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6^e.

VACANCES ET SPORTS D'ÉTÉ

L'Organisation des Loisirs est un des Problèmes du Jour : que vous soyez jeunes, adultes, d'âge mûr, faites pour le Sport terrestre et pour la Culture physique ce que vous faites pour l'esprit. Développez votre corps en beauté, noblesse, robustesse, santé.

Reposez l'esprit !

pendant cette période indispensable de vacances et permettez-lui de reprendre un équilibre par le jeu des détente et délassements que les préoccupations journalières lui font perdre.

Rajeunissez le corps !

Les Vacances sont, pour vous, synonymes de fantaisie, mais ce n'est pas restreindre cette fantaisie que de lui offrir des domaines nouveaux pour s'exercer : Modèles d'Installations pour Tous, Distractions, Culture Physique, Jeux, Excursions, Tourisme, Camping, Nage, Canotage, Ski Nautique, Sport Canin : Dressage, Délivrance, etc.

A lire cette énumération, l'esprit déjà prend possession de cette période bénie.

En souscription chez tous les Libraires, Marchands de Journaux, Bibliothécaires de Gares, jusqu'au 30 septembre 1936 : 5 fr. (Etr. 7 fr. 50). A partir du 1^{er} octobre 1936 : 6 fr. (Etr. 8 fr. 80) ou écrivez à

M. Albert MAUMENE, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6^e

Vient de paraître à l'ARGUS — Doyen des Bureaux d'extraits de Presse de France et de l'Étranger — la nouvelle Edition, la Septième de :
Nomenclature des Publications en Langue Française du Monde entier

C'est un volume très documenté, genre de travail unique, classé méthodiquement, contenant plus de 15.000 noms de Périodiques différents en langue française, dont chacun d'eux possèdera un exemplaire.

POUR LOUER OU ACHETER
Immubles, villas, appartements, terrains, propriétés
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL
Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI
Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Serrurerie - Ferronnerie d'Art
SOUDURE AUTOGÈNE

François MUSSO
3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL
18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO
Téléphone 023.33

MONTE-CARLO

Casino ouvert toute l'Année

(De Mai à Octobre)

SAISON DE BAINS DE MER

MONTE-CARLO BEACH

Plage - Piscine Olympique - Ski Nautique
Hôtels sur la Plage

COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

GOLF CLUB DU MONT-AGEL

Altitude 820 mètres - 18 trous

CENTRE D'EXCURSIONS UNIQUE

Communications rapides

par Chemin de Fer P.-L.-M. et nombreux Cars salons

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B^D DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 février 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 58783.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1936. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963, et Dix-sept Obligations de la même Société, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 42349, et un Cinquième d'Action de la même Société, portant le numéro 465450.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 25 mai 1936. Deux Obligations de trois cents francs de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 145657 et 145658.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1936. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 495138 à 495147.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1936. Cinq Titres de la Brasserie de Monaco, portant les numéros 1001 à 1005.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 16 avril 1936. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 6691, 31345 à 31349, 32978, 51107, 53316.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 29 août 1936. Six Obligations 5 % 1935 de 10 Livres Sterling de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 11328 à 11333.

Titres frappés de déchéance

Du 17 mars 1936. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1936